



VELO CLUB
ANNEMASSE

REGLEMENT

Bourse aux Vélos

05.04.2025

Vous souhaitez vendre

- Dépôt du vélo entre 8h et 9h30
- Carte d'identité obligatoire
- Les vélos mis en vente doivent être en état de fonctionnement, permettant à l'acheteur de pouvoir repartir avec en toute sécurité
- 5 € (vélo) 2€ (accessoires) au dépôt / 10 % du prix de vente au profit du VCA
- Fixation du prix de vente
- L'organisateur ne peut garantir la vente du vélo mais met tout en œuvre pour en faciliter la vente
- L'organisateur ne pourra être rendu responsable de dégradations intervenues lors de la manifestation.
- A partir de 18h30 récupération du vélo ou du montant de la vente (-10%)
- La signature par le vendeur de la fiche de dépôt vaut acceptation du présent règlement

Vous souhaitez acheter

- Ouverture de 10h à 19h
- Vous réglez en espèces ou par CB (Billets de 200 € et 100 € pas acceptés)
- L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable, notamment en cas d'accident, du fait du mauvais état d'un matériel ou vélo vendu en l'état par son intermédiaire.